

COMMUNE DE SAINT-SULIAC

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 15-Présents : 13 -Votants : 14

Date de convocation : 16 septembre 2016.

L'an deux mil seize, le vingt-deux septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.
PRESENTS : BIANCO Pascal, LEBELLOUR Ange-René, ALLAIN Laurence, TAVET Alain, BOUVET Rémy, POIRIER Christophe, BRIAND Jean-Pierre, BOURGES-VERGNE Magali, LUCAS Loïc, BORDIER Colette, RAMÉ Liliane, COUTURIER Michèle, PERDRIEL Erik

ABSENT EXCUSE : GALLAND Jean-Claude (donne pouvoir à BOURGES-VERGNE Magali), LEIGNEL Anne-Claire

Secrétaire de séance : BOURGES-VERGNE Magali

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal.

DELIBERATION N° 74/2016

Affichée le 27.09.2016

Objet: **Décision modificative n°1 budget port**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu le budget du port,

Vu la demande d'un client du port qui a vendu son bateau en 2014 et dont l'acheteur qui a repris le mouillage en 2014 a réglé la somme.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2016 :

En section de fonctionnement :

- ***Dépense :***

Chapitre 67 : Article 673 : 153,25

- ***Recette :***

Chapitre 70 : Article 7085 : 153,25

➤ ***Le conseil municipal approuve à l'unanimité***

DELIBERATION N° 75/2016

Affichée le 27.09.2016

Objet: **Protection du bâtiment abritant la mairie**

Les bâtiments de la mairie ont été visités le week-end du 23/24 juillet 2016. La caisse du camping a été dérobée. La mairie ne possédait pas de coffre-fort.
Afin de sécuriser le bâtiment, M. le Maire a sollicité des entreprises afin d'obtenir des devis pour des armoires fortes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise suivante :

- Armoire et coffre-fort :

L'entreprise Ouest coffre-fort pour un montant de 8046.00 € HT

➤ ***Le conseil municipal approuve à l'unanimité***

DELIBERATION N° 76/2016

Affichée le 27.09.2016

Objet: **Protection de la Falaise et renforcement du Talus : choix de l'entreprise**

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Le décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics,
Vu le rapport d'analyse des offres du 25/08/2016,

le conseil municipal est invité à délibérer et autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

- *Protection de la Falaise renforcement du Talus « Quai de Rance »*

Lot unique : Terrassement – Voirie – Eaux Pluviales – Espaces verts
LESSARD TP : pour un montant de 77 255,00 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget port.

➤ *Le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 77/2016

Affichée le 27.09.2016

**Objet: ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
d'Alimentation en Eau Potable de l'année 2015**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal est invité à délibérer sur:

- **L'adoption** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, de la commune de SAINT-SULIAC.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

➤ *Le conseil municipal approuve à la majorité avec 13 pour et 1 abstention*

DELIBERATION N° 78/2016

Affichée le 27.09.2016

Objet: Aide exceptionnelle école de Saint-Suliac

La Directrice de l'école a sollicité la commune afin d'obtenir une aide pour mener un projet de théâtre pour l'ensemble des classes de l'école. Le théâtre de poche de Hédé-Bazouges propose des ateliers avec des comédiens. Le montant global du projet s'élève à 2 540 €.

Il est proposé au conseil municipal de participer au projet à hauteur de : 650.00 €

➤ *Le conseil municipal approuve à l'unanimité*

DELIBERATION N° 79/2016

Affichée le 27.09.2016

Objet: Dégrèvement part communale assainissement sur facture d'eau

Après avoir pris connaissance du relevé de compteur d'eau d'un des administrés de la commune et avoir constaté l'augmentation importante de sa consommation suite à une fuite d'eau,

Considérant la demande de l'administré pour un dégrèvement sur la part communale de l'assainissement afin de réduire le montant de la facture,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'émettre exceptionnellement un avis favorable à la demande de dégrèvement sur la part communale de l'assainissement pour la facture d'eau de l'administré à hauteur de 710 m3.

Informations diverses :

-SDE35 : Opération « Eclairage public Passage de l'Acadie »

M. le Maire a reçu un courrier du SDE 35 concernant l'opération citée ci-dessus composée d'une étude détaillée et d'un tableau de financement. Il s'agit de donner son accord sur ce programme et d'indiquer la date souhaitée pour le commencement des travaux.

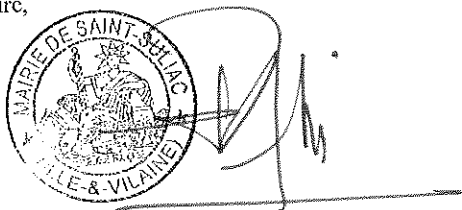
- M. le Maire a sollicité l'entreprise de travaux Publics SASU BLANCHARD pour lui réaliser un devis concernant les travaux d'aménagement du terrain de football de Saint-Suliac en vue d'accueillir le tournoi des Plus Beaux Villages de France. Le montant de ces travaux s'élève à 6 208.80 € et ils seront payés en section de fonctionnement car ils concernent des travaux d'entretien.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, Le Maire lève la séance à 22h15 heures.

Le 23 septembre 2016

Le Maire,

**Le Maire,
Pascal BIANCO**



Le secrétaire de séance